COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 03 SEPTEMBRE 2026

.....

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue le **jeudi 03 septembre 2026 à 15H**, sous la haute Autorité de Son **Excellence Monsieur Mamadi DOUMBOUYA, Président de la République, Chef de l'État.**

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. **MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT ;**

II. **COMPTE RENDU DES SESSIONS ORDINAIRES DES CONSEILS INTERMINISTÉRIELS TENUES LES 18 et 24 AOÛT 2026 et du 1er SEPTEMBRE 2026 ;**

III. **DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES ;**

IV. **DIVERS.**

I. AU TITRE DE SON MESSAGE

Son Excellence Monsieur Mamadi DOUMBOUYA, Président de la République, Chef de l'État a démarré la session en demandant aux membres du Conseil d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes du drame de DAR-ES-SALAM et à présenter ses condoléances aux familles endeuillées.

Ouvrant la session, le Chef de l'État a tenu à réitérer ses remerciements à Son Excellence Monsieur Adama BARROW, Président de la République de Gambie, pour la visite d'amitié et de travail qu'il vient d'effectuer en République de Guinée.

Au nom des membres du Gouvernement et du peuple souverain de Guinée, le Président de la République lui a exprimé la gratitude fraternelle de la Nation, soulignant que cette présence à Conakry, la deuxième en moins d'une année, témoigne, mieux que tout discours, de la solidité des liens qui unissent les deux Républiques sœurs. Il a rappelé que ces liens ne procèdent pas d'une construction diplomatique récente, mais d'une histoire partagée, d'une proximité géographique et de parentés humaines et culturelles antérieures à la formation même des deux États.

Le Chef de l'État a indiqué que les échanges intervenus avec son homologue gambien ont été francs et féconds, et qu'ils ont porté sur le renforcement de la coopération économique et sociale, sur la facilitation des échanges entre les populations, ainsi que sur les questions d'intérêt commun engageant la stabilité et la prospérité de la sous-région.

Rappelant que l'amitié entre les peuples se mesure aux réalisations et non aux communiqués, le Président de la République a instruit le Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'Étranger de lui soumettre, dans un délai de quinze jours, une feuille de route opérationnelle traduisant les conclusions de cet entretien en engagements datés, chiffrés et assignés.

Les départements ministériels du Plan et de la Coopération internationale, du Commerce, des Transports, de la Pêche et de l'Économie maritime, ainsi que de l'Énergie, ont été invités à y apporter leur concours sans délai.

De l'exigence de rigueur dans la mise en œuvre du Programme Simandou 2040
Abordant l'objet principal de sa communication, le Chef de l'État a placé son propos sous le signe de la rigueur dans la conduite de la mise en œuvre du projet de société, le Programme Simandou 2040.

Relevant que la session se tenait à quarante-huit heures du 5 septembre, le Président de la République a rappelé le chemin parcouru et l'action poursuivie en faveur du bien-être des populations. Il a réaffirmé que la Refondation n'est pas un slogan, mais un

contrat passé avec le peuple souverain de Guinée, dont Simandou 2040 constitue la traduction opérationnelle.

Le Chef de l'État a souligné que ce programme n'appartient ni à un homme, ni à un Gouvernement, ni à une législature, mais à la Nation, et qu'engageant les générations à venir, il ne saurait souffrir d'aucune approximation.

À cet effet, le Président de la République a réaffirmé devant le Conseil cinq exigences non négociables :

Première exigence : La discipline dans l'exécution. Chaque projet et chaque réforme inscrits au portefeuille Simandou 2040 étant assortis de jalons et d'échéances qui ne sauraient être tenus pour indicatifs, le Chef de l'État a instruit la transmission, à compter du mois en cours, d'un tableau de bord mensuel d'exécution physique et financière au Secrétariat Général du Gouvernement et au Comité Stratégique de Simandou.

Les taux d'exécution seront examinés en Conseil des Ministres.

Deuxième exigence : La qualité de la dépense publique. Rappelant que la Guinée a mobilisé auprès du secteur privé des financements d'une ampleur inédite de son histoire, et que cette confiance oblige, le Président de la République a exigé que chaque franc guinéen engagé produise un résultat visible, mesurable et vérifiable.

Il a formellement proscrit le gaspillage, la dépense de prestige et l'attribution de marchés en marge des procédures.

Troisième exigence : La maturation préalable des projets.

Le Chef de l'État a instruit qu'aucun projet ne soit désormais inscrit ni financé sans étude de faisabilité complète, sans montage juridique sécurisé et sans plan de maintenance, déplorant que le pays ait trop souvent, par le passé, inauguré des ouvrages qu'il n'était pas en mesure d'entretenir.

Quatrième exigence : Le contenu local et l'emploi des Guinéens. Le Président de la République a rappelé que les investissements accueillis doivent former les concitoyens, les employer et les faire monter en compétence, conformément à la vocation de la Simandou Academy.

Il a prescrit la production d'un point d'étape trimestriel sur les engagements de contenu local souscrits par chacun des partenaires.

Cinquième exigence : La présence sur le terrain. Rappelant qu'un ministre ne gouverne pas depuis son bureau, le Chef de l'État a instruit les membres du Gouvernement de se rendre régulièrement sur les chantiers, dans les préfectures, les sous-préfectures, les districts et les villages, au contact des populations dont ils ont la charge.

En conclusion, le Président de la République a rappelé que la Guinée est aujourd'hui observée par ses partenaires, par ses voisins et, plus que tous, par son propre peuple. Ayant démontré sa capacité à attirer les capitaux et à tenir ses engagements, il lui revient désormais de démontrer sa capacité à transformer ces capitaux en écoles, en routes, en hôpitaux et en emplois.

Le Chef de l'État a enfin exhorté chaque membre du Gouvernement à l'engagement, précisant que la rigueur qu'il exige de ses collaborateurs, il se l'applique quotidiennement à lui-même.

II. AU TITRE DU COMPTE RENDU DES SESSIONS ORDINAIRES DES CONSEILS INTERMINISTÉRIELS TENUES LES 18 et 24 AOÛT 2026 et du 1er SEPTEMBRE 2026.

À l'entame de son propos, Monsieur le Premier ministre a exprimé ses vives félicitations à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État pour la naissance, au sein de son foyer, d'une fille.

Ensuite, le Chef du Gouvernement a abordé essentiellement les volets portant sur le renforcement de la coordination gouvernementale, la responsabilité dans l'exécution des instructions présidentielles, la gestion des sinistres ayant récemment affecté le pays et la préparation coordonnée de deux activités majeures à venir.

1. S'agissant de la coordination gouvernementale et de l'exécution des instructions présidentielles et du Gouvernement, le Premier ministre a expliqué les raisons qui ont motivé l'organisation des départements ministériels en quatre pools de travail, à savoir : (I) le Pool Souveraineté et Gouvernance ; (II) le Pool Économie et Transformation productive ; (III) le Pool Infrastructures et Développement durable ; et (IV) le Pool Capital humain et Solidarité. Cette répartition a pour but de renforcer la cohérence de l'action publique et la coordination interministérielle, en articulation avec les Piliers du Programme Simandou 2040.

L'architecture préserve les attributions de chaque département tout en instituant un cadre permanent de concertation à l'effet de traiter les dossiers transversaux, le suivi des projets prioritaires et la préparation des arbitrages.

Le Chef du Gouvernement a informé qu'il présidera mensuellement les travaux de chaque pool. Le Ministre Secrétaire général du Gouvernement, la Direction de Cabinet de la Primature, le Délégué Général de la Délivery Unit, le Directeur Général de la GDB et l'Administrateur Général de l'ACGP sont des membres permanents.

En outre, il a rappelé avec fermeté que les instructions de Son Excellence Monsieur le Président de la République et celles émanant de la coordination gouvernementale doivent être exécutées dans les délais prescrits, sous la responsabilité directe des ministres concernés.

C'est dans ce cadre, et en exécution des instructions du Chef de l'État, qu'il a enjoint, lors du Conseil extraordinaire du 15 août 2026, à l'ensemble des départements ministériels de transmettre l'intégralité des contrats signés depuis le 5 septembre 2021 par leurs services et organismes sous tutelle.

Le Premier ministre a affirmé que la culture du résultat exige désormais une discipline accrue dans l'exécution, une fiabilité renforcée du compte rendu et une responsabilité dans le respect des échéances.

2. Concernant la gestion des sinistres récents, le Chef du Gouvernement a évoqué les trois sinistres ayant durement éprouvé le pays au cours des dernières semaines : l'effondrement de deux immeubles en construction à Demoudoula, l'éboulement de la décharge de Dar-es-Salam et le phénomène de fissuration observé à Nongo.

Abordant le dernier cas relatif à l'éboulement et en exécution des instructions de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, le Premier Ministre a informé que la cérémonie d'obsèques des 35 victimes sera organisée dans la dignité, ce vendredi 04 septembre 2026. Les Ministères en charge de l'Administration du Territoire, de l'Habitat, de la Sécurité, de la Santé et de la Justice ont été chargés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de ces funérailles.

Parlant de la problématique de la fermeture de la décharge de Dar-es-Salam, le Chef du Gouvernement a confirmé la volonté du Chef de l'État et l'engagement du Gouvernement pour son aménagement. Cette réhabilitation s'accompagne d'un nouveau dispositif de gestion des déchets, adossé à un mécanisme de valorisation et de financement pérenne, en cours d'élaboration avec les ministères en charge de l'Assainissement et des Finances sous la coordination de la Primature.

Quant aux fissurations à Nongo, le Premier ministre a informé le Conseil de la création d'une cellule de crise interministérielle à la Primature, chargée du suivi opérationnel, technique et institutionnel du phénomène. Sur ce phénomène, il a invité le Ministre porte-parole du Gouvernement à élaborer, avec les ministres sectoriels concernés, une communication gouvernementale consolidée précisant, pour chaque événement, le bilan disponible, les mesures prises et les orientations structurelles retenues.

3. En ce qui concerne la préparation de deux activités majeures

La première est relative à l'organisation de l'AN 68 de la fête de l'Indépendance nationale du 02 octobre prochain. À cet effet, le Chef du Gouvernement a rappelé que la célébration de 2026 revêt un caractère exceptionnel, car, elle constitue le tout premier anniversaire de l'Indépendance organisé dans le contexte du retour à l'ordre constitutionnel et du renouveau institutionnel. Autrement dit, la première célébration sous la 5e République. Il a informé que l'organisation s'articulera autour de deux axes :

- le défilé militaire, placé sous la haute autorité de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Chef suprême des Armées ;

- la mobilisation nationale, impliquant l'ensemble de la population et du Gouvernement.

Pour une meilleure coordination, le Premier ministre a invité chaque ministre à transmettre leurs propositions d'initiatives dans un délai de 48 heures.

La deuxième activité relative à la tenue à Conakry du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OMVS prévue le 03 octobre 2026. En marge dudit Sommet, se tiendra le Forum des Jeunes de l'OMVS.

À cet effet, le Chef du Gouvernement a invité le Ministre en charge des Affaires Étrangères à travailler en étroite collaboration avec les Ministres de l'Énergie, de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Jeunesse, afin de proposer un plan d'action commun garantissant une organisation irréprochable.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de l'exécution des grands chantiers de la Capitale, notamment ceux de Kaloum sur le site Coronthie, de l'Hôpital Ignace Deen, la Maison centrale et la Cité Chemin de fer, le Premier ministre a insisté sur le fait que les ministères concernés doivent assurer une organisation et un suivi rigoureux conformément aux délais contractuels.

Pour clore son propos, le Premier ministre a affirmé que c'est la rigueur dans l'exécution des instructions présidentielles, la réactivité responsable face aux crises et la présence constante sur le terrain que l'équipe gouvernementale pourra renforcer durablement sa capacité d'action.

III. AU TITRE DES DÉCISIONS

Communication du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique portant sur l'Organisation en République de Guinée de la 12e Conférence Africaine sur la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs (ACSRHR 2026), le Conseil a confirmé l'organisation de cette conférence qui a débuté le 2 septembre 2026 sous la présidence de Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement qui a représenté le Chef de l'État.

Communication du Ministère de la Jeunesse portant sur les Centres Émergence, le conseil a :

- Demandé au Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget de prendre les dispositions nécessaires à l'achèvement des travaux conformément au calendrier proposé par le ministre de la Jeunesse ;
- Proposé un projet intégré de l'écosystème global prenant en compte les sites Blue zone avec une approche inclusive et communautaire en relation avec les collectivités territoriales à travers le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Communication du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique concernant la mise en œuvre du plan présidentiel de recrutement de fonctionnaires pour couvrir les besoins des secteurs sociaux et de la justice, le conseil a autorisé le lancement de cette campagne de recrutement à compter du 7 septembre 2026. Ce recrutement couvrira entre autres les secteurs de la santé, l'Éducation, de l'Assainissement, de la Justice en prenant en compte la corrélation entre les besoins exprimés par les départements ministériels et les profils des candidats.

Au titre de sa deuxième communication relative à l'Organisation des examens professionnels Session 2026, le Conseil a autorisé l'organisation de ces examens conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Communication du Ministère de la Femme, de la Famille et des Solidarités relative à l'organisation d'une table ronde ministérielle des pays d'Afrique Francophone sur le protocole de Maputo à Conakry, le Conseil a autorisé son organisation avec la mise en place d'un comité interministériel d'appui.

Communication de Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget relative à l'avant-projet de Loi des Finances Rectificative pour l'exercice de l'année 2026, le Conseil a adopté ladite LFR en y intégrant les priorités présidentielles. Elle sera adoptée par ordonnance dans le cadre de la Loi d'habilitation L/2026/003/AN du 03 août 2026 du Président de la République.

Communication du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat relative au retour des restes de l'Almamy Bocar Biro Barry et de ses compagnons, ainsi que les manuscrits, archives et objets historiques de l'Almamy Samory Touré, le Conseil a autorisé la poursuite de la procédure de retour dans le cadre du Comité interministériel mis en place à cet effet. Le Conseil a reporté l'inscription à la Loi de Finances Initiale pour l'exercice de l'année 2027 la construction d'un panthéon moderne destiné à recevoir les restes des illustres disparus.

Communication du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle relative à la proclamation des résultats de la session de rattrapage du baccalauréat unique 2026 et les préparatifs de la rentrée scolaire 2026-2027 avec une date de la rentrée administrative et de l'ouverture des classes, le Conseil a félicité Madame la Ministre pour les dispositions prises ayant conduit à la proclamation des résultats le mercredi 02 septembre 2026 de la session de rattrapage du baccalauréat 2026. Le Conseil a félicité les heureux candidats admis à cette session de rattrapage. Le Conseil a fixé la date de la rentrée scolaire au 05 octobre 2026.

Communication du Ministère de l'Agriculture portant sur la politique nationale foncière agricole, le Conseil a approuvé cette politique qui vise à organiser, sécuriser et réguler l'accès et l'usage des domaines agricoles pour en faire un levier de souveraineté alimentaire, de paix sociale et de développement économique durable.

IV. AU TITRE DES DIVERS

1. **Monsieur le Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique** a informé le Conseil de :

a) La collecte des informations sur l'appétence par rapport au projet de logements des fonctionnaires ;

b) Le recrutement des chefs de division et de section : Appel à la candidature interne.

2. **Madame la Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique** a informé le Conseil sur la situation de l'installation temporaire des services du CHU Ignace Deen, dans les structures de CHU Donka, l'Hôpital de l'Amitié Sino-Guinéenne et le Camp Camayenne.

3. Dans le cadre des mesures visant à assurer la fluidité de la circulation, Monsieur le Premier Ministre a instruit le Ministre en charge de la Sécurité de prendre, sans délai, toutes dispositions nécessaires pour réguler la circulation et le stationnement, notamment l'interdiction de tout arrêt ou stationnement aux abords et sorties des échangeurs dont celui de Bambéto.

4. **Monsieur le Délégué Général de la Delivery Unit** a informé le Conseil de l'état d'avancement des projets d'infrastructures et de réformes du Programme Simandou 2040.

5. **Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable** a informé le Conseil de l'interdiction de l'usage des sachets plastiques au sein des Départements ministériels, en prélude à l'entrée en vigueur le 21 septembre 2026 du décret interdisant ces emballages.

6. **Monsieur le Ministre des Sports** a informé le Conseil qu'à la suite de la fin des travaux de rénovation et dans la poursuite de l'homologation du stade du 28 septembre, la Guinée recevra son premier match officiel depuis des années organisé dans l'en ceinte de ce stade mythique contre le Kenya le 01 octobre 2026.

Conakry, le 03 septembre 2026

LE CONSEIL DES MINISTRES